**COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES EN 2005**

NPT/CONF.2005/PC.II/20

30 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Deuxième session
Genève, 28 avril-9 mai 2003

# Mesures visant à promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et la réalisation des buts et objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient

## Rapport du Canada

1. Lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a appuyé la résolution de la Première Commission sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Bien qu'Israël continue d'appliquer une politique ambiguë en matière nucléaire, il est généralement admis qu'il a acquis une capacité importante de production d'armes nucléaires. Le Canada a déclaré qu'il est convaincu que ce programme ne sert pas les intérêts à long terme d'Israël, de la stabilité régionale et de la sécurité mondiale. Le Canada a appelé Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en qualité d'État non doté d'armes nucléaires.

2. Le Canada a également demandé aux États parties de la région d'adhérer et de se conformer entièrement au Traité, et fait remarquer que six États dans la région n'ont toujours pas conclu d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA. En outre, le Canada a fait observer que tous les États de la région pourraient contribuer davantage à la stabilité et à la sécurité régionales s'ils faisaient preuve d'une ouverture et d'une transparence plus grandes en concluant des protocoles additionnels à leurs accords de garanties respectifs. Le Canada, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité des Nations Unies, a prêté assistance aux inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq.

3. Le Canada est un fervent défenseur du processus de paix au Moyen-Orient, et joue un rôle dans le volet multilatéral du processus en tant que Président du Groupe de travail sur les réfugiés. Le Canada appuie sans réserve les efforts soutenus déployés par le «quartet» en vue de mettre en œuvre la «feuille de route».

---

GE.03-61188 (F) 020503 020503